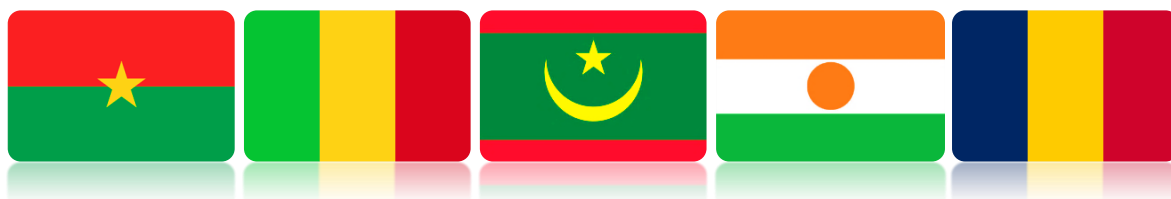




## **4<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT**

Niamey le 06 février 2018

### **COMMUNIQUE FINAL**



1. La 4<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat du G5 Sahel s'est tenue le 06 février 2018 à Niamey, en République du Niger, sous la présidence de **S.E.M. Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République du Mali, Président en exercice sortant du G5 Sahel.
  
2. Etaient présents à cette Conférence les Chefs d'Etat ci-après :
  - **S.E.M. Roch Marc Christian KABORE**, Président du Burkina Faso ;
  
  - **S.E.M. Mohamed OULD ABDEL AZIZ**, Président de la République Islamique de Mauritanie ;
  
  - **S.E.M. Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger ;
  
  - **S.E.M. Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad.
  
3. La Conférence a enregistré les participations ci-après :
  - **Au titre des pays** : République Française, République Fédérale d'Allemagne, Royaume d'Espagne, République Populaire de Chine, République d'Italie, Etats Unis d'Amérique, Royaume d'Arabie Saoudite, Grand-Duché de Luxembourg, Royaume des Pays Bas, Royaume Uni, Emirats Arabes Unis, Royaume de Belgique, République du Soudan.
  
  - **Au titre des Institutions et Organisations régionales et internationales** : Organisation des Nations Unies (MINUSMA, PNUD, PAM, FAO, ONUDC.....), Commission de l'Union Africaine, Union Européenne (UE), Banque Mondiale, Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Organisation de la Coopération Islamique (OCI), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) , Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), Autorité du Liptako Gourma (ALG), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) , Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), Mission multidimensionnelle intégrée des

Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Organisation Arabe pour le Développement Agricole (OADA), USAID, Banque Islamique de Développement (BID).

4. Au cours de cette Session, les Chefs d'Etat ont passé en revue la situation générale dans la région sahélo- saharienne.
5. Les Chefs d'Etat constatent que, malgré les efforts importants déployés par les Etats membres pour instaurer la paix et la sécurité, la région reste confrontée à plusieurs défis en particulier les actes terroristes récurrents.
6. Ils déplorent la persistance de la crise libyenne qui continue de peser sur la paix et la stabilité des Etats voisins et de l'ensemble de la zone sahélienne.
7. Les Chefs d'Etat se félicitent de la forte mobilisation de la communauté internationale en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S) qui s'est traduite, notamment, par l'endossement du Concept Stratégique d'Opérations (CONOPS), par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine en sa 679<sup>ème</sup> session du 13 avril 2017, l'adoption des résolutions 2359 du 21 juin 2017 et 2391 du 08 décembre 2017 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi que les contributions au financement de ladite Force.
8. Les Chefs d'Etat réitèrent leur appel aux membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour examiner leur demande d'accorder à la Force conjointe du G5 Sahel un mandat sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies et plaident en faveur d'une coopération plus étroite entre le G5 Sahel et les Nations Unies. Ils saluent, à cet égard, l'engagement et le soutien constants du Secrétaire Général de l'ONU aux efforts du G5 Sahel.
9. Les Chefs d'Etat se sont, en outre, félicités de l'engagement renouvelé de l'Union Africaine pour soutenir l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel y compris par le soutien en expertise pour la mise en place du Fonds fiduciaire. Ils ont, également décidé d'une coopération accrue entre le G5 Sahel et la Commission de l'Union Africaine.

10. Les Chefs d'Etat saluent la tenue prochaine de la Conférence Sahel prévue le 23 février 2018 à Bruxelles et encouragent l'initiative l'Alliance Sahel pour son engagement à se mobiliser aux côtés du G5 Sahel pour l'appuyer à réaliser ses priorités définies dans la Stratégie pour le Développement et la Sécurité.
11. Ils ont, à cet effet, réitéré leur appel à l'endroit de tous les partenaires à poursuivre et amplifier leur soutien aux initiatives en cours, notamment le dispositif de Défense et de Sécurité du G5 Sahel et la mobilisation de Fonds additionnels pour son Programme d'Investissements Prioritaires et les priorités nationales.
12. Compte tenu de la pression qu'exerce la crise sécuritaire actuelle dans le sahel sur les finances publiques des Etats membres, les Chefs d'Etat invitent les Institutions Financières Internationales à considérer le surplus de dépenses engendré par cette crise comme un choc identique à celui sur les matières premières et mettre en place des ressources additionnelles pour y faire face.
13. Les Chefs d'Etat, convaincus que le Transsahélien, projet du chemin de fer du G5 Sahel est une priorité forte, invitent les partenaires au développement à soutenir sa mise en œuvre.
14. Les Chefs d'Etat, après avoir pris connaissance du relevé de conclusions de la 3<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Niamey le 04 février 2018 :
15. **Approuvent :**
  - Le Règlement organique de la Force Conjointe du G5 Sahel ;
  - la décision portant création d'un Fonds Fiduciaire pour la Force Conjointe du G5 Sahel ;
  - la décision portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Soutien et de Contrôle de la Force Conjointe du G5 Sahel ;
  - le manuel de procédures de gestion du Fonds Fiduciaire pour la Force Conjointe du G5 Sahel ;

- l'implantation de l'Académie régionale de police du G5 Sahel au sein de l'Ecole nationale de police du Tchad ;
- le Règlement portant création, organisation et fonctionnement du Collège de Défense du G5 Sahel.

## **16. Entérinent :**

- la nomination de Monsieur Maman Sambo SIDIKOU, en qualité de Secrétaire Permanent du G5 Sahel.

## **17. Instruisent :**

- le Conseil des Ministres et le Secrétariat Permanent à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la feuille de route relative à la suppression des frais d'itinérance au sein du G5 Sahel ;
- le Conseil des Ministres à mener des réflexions permettant d'avoir des financements autonomes et pérennes pour les activités de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme dans les Etats membres du G5 Sahel ;
- le Conseil des Ministres à diligenter un audit organisationnel du Secrétariat Permanent en vue de sa restructuration afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;
- le Conseil des Ministres à renforcer la coopération avec l'Union Africaine afin de bénéficier de son expertise au G5 Sahel ;
- le Conseil des Ministres à poursuivre les discussions avec la MINUSMA sur l'accord technique MINUSMA-FC-G5S, en vue de sa prochaine signature ;
- le Conseil des Ministres à poursuivre les efforts tendant à accélérer l'ouverture effective du Collège de Défense, sans préjudice des préoccupations opérationnelles ;
- les Ministres à prendre les dispositions pour une bonne préparation de la réunion du 23 février 2018 qui devra prendre en compte le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) du G5 Sahel ;
- les Ministres de la Défense à autoriser la FC-G5S pour sécuriser la zone infestée par les oiseaux granivores (Frontière Burkina-Mali-Niger), afin de permettre aux services compétents d'engager la lutte anti-aviaire en rapport avec le CILSS ;

- le Secrétariat Permanent à organiser la table ronde pour le financement du PIP du G5 Sahel les 27 et 28 juin 2018 à Bruxelles.

**18. Décident de :**

- rendre opérationnel immédiatement le mécanisme de fonctionnement du fonds fiduciaire pour la Force Conjointe du G5 Sahel ;
- enregistrer toutes les contributions des donateurs dans le Fonds fiduciaire pour la Force Conjointe du G5 Sahel ;

19. Les Chefs d'Etat, tout en saluant les démarches entreprises par des pays amis pour bénéficier d'un Statut de membre Observateur, ont fait observer que ledit Statut n'est pas prévu dans la Convention portant création du G5 Sahel ;

20. Ils saluent les partenaires et pays amis pour leurs contributions au financement de la Force conjointe du G5 Sahel et précisent que lesdites contributions doivent être recueillies sur les comptes du Fonds fiduciaire et gérées dans un esprit de redevabilité.

21. Les Chefs d'Etat réitèrent leur ferme volonté que la Force conjointe du G5 Sahel soit ancrée au sein du Secrétariat permanent du G5 Sahel.

22. les Chefs d'Etat rendent hommage à l'ensemble des forces engagées au Sahel, présentent leurs condoléances aux familles endeuillées et s'inclinent devant les dépouilles des victimes du terrorisme.

23. Ils remercient leur frère **Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République du Mali, Président en Exercice sortant pour son leadership et les avancées remarquables réalisées au cours de son mandat.

24. Ils expriment leur profonde gratitude à **Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger, au peuple et au Gouvernement du Niger, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité africaine dont ils ont fait l'objet durant leur séjour en terre sahélienne du Niger.

25. Les Chefs d'Etat ont décidé que la Présidence en exercice du G5 Sahel sera assurée par **Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU**.

26. Les Chefs d'Etat ont par ailleurs décidé de tenir leur prochain Sommet ordinaire en février 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Fait à Niamey, le 06 Février 2018

## **La Conférence**